

CONSEIL DE QUARTIER « GARE »

Mercredi 23 novembre 2016

Membres du Conseil de quartier

Ville de Sucy-en-Brie : Luc BOURCIER Président et Jean-Daniel AMSLER Vice-Président

Administration : Christophe ABRAHAM (DGAS Direction de l'Aménagement, de l'Education et du Développement Durable) - Muriel VICENTE (secrétaire de séance)

Invitée : Véronique PHANSAVATH – Chef de service de la Police municipale

Collège des habitants

Présents : M. ROUCHY, C. VANDON, JP. LIBLIN, J. BONNEVAUX, V. GALTIE, E. DELAPORTE

Absents excusés : F. GIBIER, R. GOURCY, F. LHERMY, N. ROUSSEL, B. BRETTE-DAUCHEZ

Collège des institutionnels

Absents : M. MENDIELA, S. SOUCHET, J. PETIT

Ordre du jour :

- Avancée sur le projet de réaménagement du centre -ville
- Point sur les projets immobiliers
- Projet d'agrandissement de l'accueil de loisirs du Parc
- Avancée sur l'étude pôle Gare
- Information sur les espaces verts de la place de la Gare
- Renforcement du réseau haute tension ErDF à l'échelle du Département
- Retour sur la visite urbaine « Voirie et aménagement urbain »
- Calendrier Autolib'
- Point Commerces
- Questions diverses

POINTS EVOQUES	CONTENU DES DEBATS
<p>Avancée sur le projet de réaménagement du centre-ville C. ABRAHAM</p>	<p><u>Rappel du projet</u> : 350 logements nouveaux, 5 000 m2 de surfaces commerciales nouvelles, 820 places de stationnement public en centre-ville.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Attribution de la concession d'aménagement de la zone d'aménagement concertée à SADEV 94 votée à l'unanimité par le Conseil municipal du 17 octobre 2016. L'offre de SADEV 94 ayant répondu aux critères définis tant en matière d'opération d'aménagement, de qualité de l'organisation, qu'en termes d'approche environnementale. - Il convient de noter que l'offre de SADEV 94 ne nécessite pas la participation financière de la Ville évaluée à 500 000 € pour équilibrer le budget prévisionnel de l'opération. <p><u>Présentation du phasage prévisionnel des travaux</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ères} phases : travaux relatifs à la création d'un parking souterrain devant l'espace Jean-Marie Poirier. Démarrage fin 2017 - livraison mai 2019. Des fouilles archéologiques nécessiteront la fermeture momentanée du parking actuel en décembre 2017, avant travaux. Démarrage des travaux du parvis du château fin 2018 pour une livraison fin 2019. Le parking situé derrière le château permettra de relocaliser le stationnement des véhicules pendant ces deux périodes. • Phases successives : construction du premier immeuble place Nationale, pour localiser la Poste. Démarrage travaux 2019 - livraison 2021. Construction de l'immeuble situé sur l'îlot de la Poste simultanément aux travaux de l'espace public à l'entrée du marché. Démarrage des travaux 2021 – livraison 1^{er} trimestre 2023. Construction des autres immeubles autour du marché : démarrage travaux à compter de 2020 pour une livraison en 2021 et 2024. Les travaux du marché sont prévus en 2023/2024. Le flux d'entrée et sortie du marché, l'approvisionnement du marché sont encore en réflexion afin d'anticiper les problèmes de circulation que cela va engendrer. • Dernière phase : construction du dernier projet immobilier situé à l'angle de la Médiathèque et rue des Fontaines – démarrage en 2024 et livraison en 2026. <p>Echanges et concertation pendant toute la période des travaux ainsi qu'en Conseils de quartier. Le choix des promoteurs se fera entre SADEV 94 et la Ville.</p> <p><u>Rénovation du Bourg ancien</u> Opération de rénovation de la place de l'Eglise et des rues pavées (actuellement en étude). L'objectif du réaménagement du bourg ancien consiste à redynamiser le secteur, de faire cohabiter véhicules, piétons et cyclistes et de renforcer le déplacement à pied. Un dossier de demande de subvention à la Région est en cours de finalisation pour un démarrage des travaux en 2018.</p> <p><u>Questions</u> Mr BONNEVAUX : Combien de temps sera condamné le parking avec les travaux d'archéologie ?</p>

	<p>Réponse de Mr ABRAHAM : les travaux de diagnostic se dérouleront sur une courte période (8 jours maximum). Si des vestiges sont trouvés au cours des fouilles, un rapport d'investigation sera rédigé. Le démarrage des travaux sera donc repoussé.</p> <p>Mr BONNEVAUX : que représente le coût du portail du château ?</p> <p>Réponse de Mr BOURCIER : une souscription publique a été lancée et a permis de récolter à ce jour environ 20 000 €. SADEV 94 va prendre également à sa charge le complément financier de cette opération.</p>
<p>Point sur les projets immobiliers C. ABRAHAM</p>	<p><u>Projet Diagonale rue Montaleau</u> : 70 logements. Démarrage des travaux : 4^{ème} trimestre 2016. Pendant les travaux de terrassement, des nuisances sonores peuvent gêner les riverains.</p> <p><u>Projet Nexity rue de Villeneuve</u> : construction d'une résidence jeunes actifs et d'une mini crèche privée. Travaux de démolition du bâtiment existant début 2017 - début des travaux 1^{er} / 2^{ème} trimestre 2017.</p> <p><i>Question de JP. LIBLIN</i> : Date de la livraison de la résidence ? <i>Réponse de C. ABRAHAM</i> : Il faut compter environ 18-20 mois de travaux.</p> <p><u>Immobilier d'entreprise</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet Eco Parc (rue Louis Thébault) comportant 6 lots destinés à recevoir 3 activités d'architecture agréable. - Projet RTE (Réseau de Transport d'Electricité - filiale d'ErDF) : il s'agit d'un projet de bureaux et d'ateliers, 165 emplois avec 9 000 m² développés (dont 3 000 m² de bureaux et 6 000 m² de préparation, de stockage). Ce projet sera situé à l'entrée de Sucy, Route de Bonneuil. Permis à délivrer fin d'année 2016 et démarrage au printemps/été 2017. - ZAC « Les Portes de Sucy » : permis de construire délivré « Mamie Cocotte ». Il s'agit d'un projet de restaurant inter-entreprises ouvert au public le soir et le week-end avec possibilité de location de salles pour des soirées ou évènements familiaux. Projet architectural de qualité. Cette opération devrait commencer fin d'année/début d'année 2017 pour une livraison en octobre 2018.
<p>Projet d'agrandissement de l'accueil de loisirs du Parc C. ABRAHAM</p>	<p>En 2015 : mise en place d'un office et d'un self au centre de loisirs du Parc. Suite à la réforme des rythmes scolaires, augmentation des effectifs au centre de loisirs, les mercredis après-midi : 250 enfants accueillis et 180 à 200 enfants pendant les vacances scolaires. L'agence d'architectes SALLET a été retenue pour effectuer les travaux d'agrandissement. Surface de 600/650 m² en rez de chaussée qui tiendra compte de l'architecture existante. Réunion de concertation avec les riverains sur l'évolution du projet : il a été demandé de reculer le bâtiment de la limite</p>

	<p>séparative.</p> <p>Les « algecos » ont été déplacés et rapprochés des bâtiments existants pour accueillir les enfants pendant la période des travaux.</p> <p>Permis de construire délivré avant la fin de l'année 2016 ; démarrage du chantier courant vacances de Noël pour une livraison prévue pour la rentrée de septembre 2017.</p> <p>Aménagement des abords : plantation de fleurs, espace potager pour les enfants.</p> <p>Aménagements d'aires de jeux adaptés aux enfants de 6-12 ans.</p> <p><i>Question de M. VANDON : quel est le coût de l'opération ?</i></p> <p><i>Réponse de C. ABRAHAM : 1,7 millions d'euros</i></p> <p>Subventions de la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne (environ 450 000 €) et subvention de l'Etat (environ 450 000 €).</p>
<p>Avancée du Pôle Gare JD. AMSLER</p>	<p>Quatre scenarii ont été présentés. Actuellement, étude en cours, suspendue pour 6 mois : réflexions et négociations en cours avec la RATP.</p> <p>Les passagers devraient descendre des bus du même côté sans aucun croisement possible. Le parvis de la gare serait agrandi. La rue de Champigny devrait alors être mise en sens unique en direction de la place Roland Cauchy et les bus reviendraient dans le sens rue Henri Houpiéd/gare. Cette solution ne saurait être envisagée sans l'accord du Conseil départemental puisqu'il s'agit de voiries départementales.</p> <p>Par ailleurs, des bus hybrides vont prochainement rentrer dans le parc automobile des transporteurs qui sera, à terme, entièrement équipé par ces modèles.</p> <p><u><i>Observations par les membres du Conseil de quartier</i></u></p> <p>Mr ROUCHY indique que la rue Villebois Mareuil avait été mise en zone limitée (zone blanche).</p> <p>Mme PHANSAVATH répond qu'un arrêté municipal datant de 2012 avait été rédigé indiquant que cette rue était en zone Blanche. Or, cette partie aurait dû rester hors zone de stationnement réglementé. Par conséquent, il conviendra de procéder à la modification de l'arrêté existant et de retirer le panneau pour la partie comprise entre la rue de Champigny et la rue de Coulanges.</p> <p>Mme Phansavath ajoute que dans le secteur de la Gare, la police municipale a effectué :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 851 contraventions - 15 mises en fourrière - 125 contrôles effectués avec radars du 1^{er} janvier 2016 au 31 octobre 2016 - 1 156 patrouilles dont 96 en brigade motorisée

	<p><i>Question de Mme GALTIE</i> : Problèmes récurrents au niveau des lignes de RER A qui s'arrêtent souvent à la gare de La Varenne Chennevières et non au terminus de Boissy Saint Léger.</p> <p><i>Réponse de JD. Amsler</i> : Concernant le terminus à la gare La Varenne Chennevières, cet arrêt sera supprimé en décembre 2017 et les trains desserviront la ligne A systématiquement jusqu'à Boissy Saint Léger. Le schéma directeur de la ligne A sera approuvé en fin d'année par le STIF avec des nouveaux horaires mis en place progressivement à compter de mars/avril 2017. A partir de décembre 2017, aux heures de pointe matin et soir, des rames à doubles étages circuleront toutes les 5-7 minutes au départ de la gare Boissy. Mise en place progressive de panneaux annonçant les prochains départs des bus minutes comme cela se fait déjà sur les quais des stations du RER. Nous allons notamment prendre contact auprès du Directeur de la RATP concernant l'attente de près d'une heure sur le quai, évoqué par Mme Galtié.</p> <p><i>Question de C. VANDON</i> : y aura-t-il un groupe de travail sur l'étude pôle Gare ?</p> <p><i>Réponse de JD. AMSLER</i> : une réunion publique de présentation est prévue à ce sujet quand l'étude sera aboutie.</p>
Information sur les espaces verts de la place de la Gare	Aucune information n'a été communiquée sur ce sujet.
Renforcement du réseau haute tension ErDF à l'échelle du Département L. BOURCIER	<p>Courrier adressé à ENEDIS courant octobre 2016 relatif au renforcement du réseau Haute Tension dans certaines rues de Sucy :</p> <ul style="list-style-type: none"> - liaison rue de Noiseau - Ville de Boissy et SGB (Saint Gobain) - liaison Avenue Olivier d'Ormesson RD 111 et rue du Moulin Bateau à Sucy <p>Certaines rues ayant été refaites récemment par la Ville, ErDF prendra donc à sa charge les frais de remise en état après les travaux.</p>
Retour sur la visite urbaine Voirie et aménagement urbain L. BOURCIER/C. ABRAHAM	Retour sur la visite urbaine organisée dans le quartier de la Gare le 10 novembre 2016 et réponses orales aux points abordés lors de cette rencontre.
Calendrier Autolib C. ABRAHAM	<p><u>Rappel</u> : trois stations Autolib' de 6 places de stationnement + 1 borne de recharge de véhicules électriques : Place de la Gare, Centre-Ville (devant la Mairie) et Fort (à côté de l'église Sainte Bernadette).</p> <p>Certains travaux avaient été engagés place de la Gare par les services municipaux, les travaux restants étaient prévus début mai 2016 avec une livraison en septembre 2016.</p> <p>A ce jour, Autolib' est en pleine discussion avec le délégataire. Un courrier du Maire a été adressé le 20 octobre dernier à la Direction d'Autolib' ; en attente d'une réponse pour plus de précisions.</p>
Point Commerces	Ouverture et reprise de 20 commerces depuis janvier 2016 sur l'ensemble de la ville.

C. ABRAHAM	<ul style="list-style-type: none"> - Six nouveaux ou reprises de commerces dans le secteur de la Gare, - Un local commercial vacant : café « La Place », - Ouverture d'une boutique d'esthétique avenue de la Gare. L'institut fonctionne bien. - Deux locaux fermés pour infraction sis 9 place de la Gare. <p>En ce qui concerne le commerce « Capri Sucy », le service Urbanisme a demandé au gérant l'enlèvement de sa publicité apposée sur sa devanture.</p>
<p>Questions diverses</p> <p>V. PHANSAVATH</p> <p>C. ABRAHAM</p>	<p>Citoyens vigilants</p> <p>8 référents à ce jour sur le territoire de la Commune de Sucy.</p> <p>10 postulants supplémentaires dont six ayant confirmé le souhait d'être intégrés à ce dispositif.</p> <p>Dégradations signalées par M. BONNEVAUX : stickers apposés et arrachés sur les boîtes aux lettres, panneaux détériorés à l'entrée des rues indiquant « citoyens vigilants ». Rédaction d'un procès-verbal par la Police municipale et transmis au Commissariat de Police de Boissy Saint Léger ; la Police municipale a été attentive et a vérifié tous les secteurs. Aucune autre dégradation n'a été constatée. En 2017, un retour d'expérience sera effectué.</p> <p>Divers</p> <p>Mr <i>DELAPORTE</i> souhaite connaître la définition d'une patrouille de la Police municipale.</p> <p><i>Réponse de Mme PHANSAVATH</i> : les patrouilles « circulent » plusieurs fois dans un même quartier en alternant : Gare, Centre-Ville. Le temps de « patrouille » est comptabilisé sur des bulletins de service à la Police municipale.</p> <p><i>Question de M. ROUCHY</i> : Qu'en est-il des caméras de vidéosurveillance ?</p> <p><i>Réponse de Mme PHANSAVATH</i> : leur utilité est démontrée en termes d'enquête de police. Ainsi, concernant le vol à la pharmacie COUFFIGNAL, les agents de la PM ont pu faire une extraction des images. Certains documents ont été remis à l'Officier de Police Judiciaire et les auteurs ont été arrêtés.</p> <p>M. ROUCHY informe qu'un véhicule stationne sur une place pour personne handicapée jour et nuit à la gare.</p> <p>Mme PHANSAVATH répond que ses agents prendront attache auprès du propriétaire du véhicule pour lui demander de libérer la place.</p> <p>Point Fibre optique</p> <p><i>Question de C. VANDON</i> : Qu'en est-il du déploiement de la fibre optique (question Mr Lhemery absent excusé) ?</p> <p><i>Réponse de C. ABRAHAM</i> : Les lots 1, 2 et 3 ont déjà été réalisés ou sont en cours de déploiement de la fibre. Le quartier de la Gare fait partie du lot 5. Le déploiement interviendra à compter de 2018.</p>

Mr BOURCIER communique le nombre de logements éligibles :

Lot 1 = 3 694 logements

Lot 2 = 2 457 logements

Lot 3 = 1 441 logements

Lot 4 = 3 094 logements

Mr AMSLER demande si une antenne de téléphonie pourrait être installée au niveau du parking derrière la gare.

Réponse de C. ABRAHAM : Pas de demande particulière d'installation d'une antenne sur ce secteur ; une seule antenne installée sur le secteur, rue Louis Thébault.

Mr AMSLER demande que soit envisagé le renforcement ou le rajout d'un pylône supplémentaire afin d'améliorer la réception dans le quartier. A faire remonter à Mme BOURDINAUD (Conseillère municipale en charge de la mobilité urbaine et Numérique).

Monsieur BOURCIER remercie les participants et informe que le prochain Conseil de Quartier devrait avoir lieu courant mars 2017.